

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD	M. Michel GANGLOFF
Mme Barbara ATKINSON	Mme Sylvie GROISARD
M. Patrick BALLANGER	M. Samuel HERCEK
M. Bernard BARBEAU	Mme Christine LANG
M. Stéphane BERTIN	M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Cyril BLANCHARD	M. Eric POUILLIAT
M. Grégoire CHAMBON	Mme Amélie REMY
M. Patrice CLINQUART	M. Francis RIETHER
M. Claude DESBATS	Mme Joëlle RONZEAUD
M. Christophe DUPRAT	Mme Isabelle ROUCHON
M. Charles ELEGBEDE	Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Catherine ETCHEBER	M. Pascal ZERENI
Mme Catherine FROMENTIN	

Etaient représentés :

Mme Isabelle GARROUSTE représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Sylvie GROISARD
M. Flavien GARREAU représenté par M. Samuel HERCEK
Mme Radia SELMI représentée par Mme Barbara ATKINSON

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie GROISARD

Date de la convocation : le lundi 8 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	25
Représentés :	4
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 15 AVRIL 2024

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/03/2024	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
1	Recours au recrutement de vacataires	M. Pascal ZERENI
	Jeunesse/Sport	
2	Tarifification des Vacances sportives (8-10 ans) du 8 au 12 juillet 2024	M. Patrick BALLANGER
3	Tarifification des Vacances sportives (10-14 ans) du 26 au 30 août 2024	M. Patrick BALLANGER
4	Tarifification du séjour sportif (8-12 ans) du 22 au 26 juillet 2024	M. Patrick BALLANGER
5	Tarifification du séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 15 au 19 juillet 2024	M. Samuel HERCEK
	Finances	
6	Demande de subvention au titre du Plan 5000 équipements de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les travaux de Design Actif dans les cours d'école	M. Francis RIETHER
7	Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la Fête des Jardins 2024 (CODEV 6)	M. Francis RIETHER
8	Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « A vélo sans âge »	M. Francis RIETHER
9	Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Bibliothèque pour Tous »	M. Francis RIETHER
10	Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « UCPA de Saint-Médard-en-Jalles »	M. Francis RIETHER
11	Participation au financement d'un dossier de rénovation énergétique dans le cadre du PIG 2019-2024	M. Francis RIETHER
12	Vote des tarifs périscolaires 2024-2025	M. Francis RIETHER

1 – Recours au recrutement de vacataires (Rapporteur : M. Pascal ZERENI)

La commune de Saint-Aubin de Médoc organise des évènements locaux qui tendent à se développer et notamment sur la période allant de mai à septembre. La logistique organisationnelle nécessite le renfort des équipes techniques lors de ces temps forts afin de :

- renforcer la sécurité des participants et des visiteurs.
- permettre une meilleure efficacité en favorisant une meilleure organisation et un déroulement plus fluide des manifestations.
- favoriser une plus grande qualité de service

Aussi, afin de maintenir la sécurité ainsi que la qualité des manifestations municipales, la collectivité a fait le choix de recourir pour des missions précises et ponctuelles à des agents vacataires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- rémunération attachée à l'acte

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération du recrutement d'un vacataire,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents vacataires pour effectuer des missions d'aide aux montages et démontages lors des manifestations municipales pour la période du 27 mai au 15 septembre 2024 ;
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du SMIC horaire brut, soit 11.65 € brut (taux au 1^{er} janvier 2024) ;
- d'inscrire au chapitre 012 les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer tout acte y afférent.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

2 – Tarification des vacances sportives (8-10 ans) du 8 au 12 juillet 2024 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports propose du 8 au 12 juillet 2024 des stages de 4 séances de surf, voile ou sports nature (tir à l'arc, course d'orientation, escalade et accrobranche). Des activités sportives et baignades sont prévues en matinée. Une matinée au Lasergame extérieur de Lacanau est prévue le vendredi.

Cette semaine est prévue pour 24 jeunes de 8 à 10 ans encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOME
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA
Andrew JOURDAN	Animateur	Licence STAPS
Corentin ISSAC	Animateur	BPJEPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- CVLG – 33680 Lacanau (stage voile)
- COSC – 33121 Carcans (stage surf)
- UCPA – 33121 Carcans (stage sports nature)
- LES 3 BANDITS – 33680 Lacanau (lasergame extérieur)
- ASSAM Foot – 33160 Saint-Aubin de Médoc (location minibus)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	<i>Lundi 8/07</i>	<i>Mardi 9/07</i>	<i>Mercredi 10/07</i>	<i>Jeudi 11/07</i>	<i>Vendredi 12/07</i>
Matin	Baignade et jeux de plage	Lasergame en extérieur au Moutchic			
Midi	<i>Pique-nique</i>				
Après Midi	Stage : Surf ou Voile ou Sports nature	Stage : Surf ou Voile ou Sports nature	Stage : Surf ou Voile ou Sports nature	Stage : Surf ou Voile ou Sports nature	Stage : Surf ou Voile ou Sports nature

BUDGET PREVISIONNEL :

SPORT VACANCES 8 au 12 juillet (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 213,80 €	Participations	Unité	Total
CVLG (stage voile)	608,00 €		T1	3	147,00 €
UCPA (stage sports nature)	665,80 €		T2	1	68,00 €
COSC (stage surf)	640,00 €		T3	1	88,00 €
Les 3 bandits (lasergame extérieur)	300,00 €		T4	0	- €
			T5	0	- €
Voyage et déplacements		20,00 €	T6	2	294,00 €
Carburant		150,00 €	T7	17	2 822,00 €
Amortissement		189,50 €	T8	0	- €
Masse salariale		1 500,00 €			
Loc minibus		300,00 €	TOTAL	24	3 419,00 €
Alimentation		330,75 €			
			Net communal		1 285,05 €
TOTAL		4 704,05 €	TOTAL		4 704,05 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures: 10h/j	150
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3000
masse salariale / 2	1500
Total séjour réel	4 704,05 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	49,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	68,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	4%	88,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	2%	107,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	2%	127,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	6%	147,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	17	71%	166,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	196,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	49 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	127 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	68 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	147 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	88 euros	Tranche 7 (+ 1 495 €) :	166 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	107 euros	Tranche 8 (hors commune) :	196 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**3 – Tarification des Vacances sportives (10-14 ans) du 26 au 30 août 2024
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports organise une semaine de stage pour découvrir le surf, la voile ainsi que le kayak de mer du 26 au 30 août 2024.

Les stages et activités se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf, baignades et grands jeux), le lac de Lacanau (voile et splash park) et de Lacanau-Océan (Kayak de mer). Une activité se tiendra au gymnase du collège.

Ces stages de 5 jours s'adressent à 24 jeunes de 10 à 14 ans et se dérouleront du lundi au jeudi en après-midi, dans la matinée pour le vendredi.

Par ailleurs, les jeunes auront le loisir de participer à des activités sportives variées (Grand jeu, Splashpark, Badminton...), ainsi que deux baignades encadrées par des animateurs diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA
Andrew JOURDAN	Animateur	LICENCE STAPS
Corentin ISSAC	Animateur	BPJEPS APT

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- COSC (Carcans-Océan)
- Canoë Kayak Lacanau Guyenne (Lacanau-Océan)
- Splashpark (Lacanau-Le Moutchic)
- CVLG (Lacanau-Longarisse)
- Location minibus ASSAM (Saint-Aubin de Médoc)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 26/08	Mardi 27/08	Mercredi 28/08	Jeudi 29/08	Vendredi 30/08
<i>Matin</i>	Grand Jeu (Bombannes)	Baignade (Bombannes)	Splashpark (Lacanau-Le Moutchic)	Baignade (Bombannes)	Stage Surf /Kayac de mer/ Voile
<i>Midi</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
<i>Après Midi</i>	Stage Surf /Kayac de mer/ Voile	Stage Surf /Kayac de mer/ Voile	Stage Surf /Kayac de mer/ Voile	Stage Surf /Kayac de mer/ Voile	Badminton (Saint-Aubin de Médoc)

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES Aout 2024					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 600,00 €	Participations	Unité	Total
COSC (surf)	800,00 €		T1	3	159,00 €
CKLG (kayak)	800,00 €		T2	1	74,00 €
CVLG (voile)	760,00 €		T3	1	96,00 €
Splashpark	240,00 €		T4	0	- €
			T5	0	- €
Locations mobilières		300,00 €	T6	2	320,00 €
	300,00 €		T7	17	3 077,00 €
Alimentation		330,75 €	T8	0	- €
	330,75 €				
Carburant		145,00 €	TOTAL		3 726,00 €
	145,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Voyage et déplacement		60,00 €			
	60,00 €				
Masse salariale		1 500,00 €			
	1 500,00 €		Net communal		1 399,25 €
TOTAL		5 125,25 €	TOTAL		5 125,25 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures : 10h/j	150
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3000
Masse salariale / 2	1500
Total séjour réel	5 125,25 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	74,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	4%	96,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	2%	117,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	2%	139,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	6%	160,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	17	71%	181,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	214,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	53 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	139 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	74 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	160 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	96 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	181 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	117 euros	Tranche 8 (hors commune) :	214 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**4 – Tarification du séjour sportif (8-12 ans) du 22 au 26 juillet 2024
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports organise un séjour sportif d'une semaine, du 22 au 26 juillet 2024. L'hébergement, en pension complète, sera situé au cercle nautique de Mimizan, situé près de l'étang d'Aureilhan.

Des activités sportives comme la voile, le sauvetage côtier, le canoë, ou encore le défilac seront encadrées par des intervenants diplômés. Une baignade et des activités de plein air viendront compléter l'offre afin de profiter pleinement du lieu d'accueil. Des veillées seront organisées afin d'animer les soirées et se retrouver pour partager un moment convivial.

Ce séjour de 5 jours s'adressent à 23 jeunes de 8 à 12 ans.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la mixité du public
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective ;
Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement ;
Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Morgane MAUGER	Directrice	BPJEPS
Daniel ORANGER	Animateur	BAFA
Mélanie THELIER	Animatrice	BAFA
Baptiste LEFEVRE	Animateur	Bac pro animation

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Centre de séjour Lac & Océan Mimizan : pension complète, restauration, activités sportives et nautiques.
- Location minibus (ASSAM Football)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 22/07	Mardi 23/07	Mercredi 24/07	Jeudi 25/07	Vendredi 26/07
Matin	Départ : 9h30 de la salle Ronsard Trajet et installation.	Jeux sur la plage	Baignade	Jeux dans le centre	Rangement
					Baignade
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Repas au centre</i>			
Après Midi	Voile	Sauvetage côtier	Défilac (jeu d'orientation terrestre et nautique)	Descente de rivière en canoë	Arrivée vers 16h30-17h à la salle Ronsard Echanges avec les parents
	<i>Repas au centre</i>				
	Veillée avec des jeux de rencontres	Veillée		Soirée de fin de séjour	

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL MIMIZAN 2024					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
			Participations	Unité	Total
Autres services		5 834,60 €			
Centre de séjours Lac & Océan Mimizan			T1	3	291,00 €
Hébergement et restauration		4 341,60 €	T2	1	135,00 €
Activités nautiques et sportives		1 463,00 €	T3	1	174,00 €
Frais de dossier et adhésion		30,00 €	T4	0	- €
			T5	0	- €
Locations mobilières		300,00 €	T6	2	582,00 €
	300,00 €		T7	16	5 264,00 €
Alimentation		100,00 €	T8	0	- €
Repas animateur + veillée	100,00 €				
Carburant		100,00 €	TOTAL		6 446,00 €
	100,00 €				
Amortissement		189,50 €			
mini bus mairie	189,50 €				
Bus et péage		- €			
péage (3,90€/ véhicule/trajet)	- €				
Masse salariale		2 400,00 €			
	2 400,00 €		Net communal		2 478,10 €
TOTAL		8 924,10 €	TOTAL		8 924,10 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	4
Nbre heures: 12h/j	240
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	4800
masse salariale / 2	2400
Total séjour réel	8 924,10 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	97,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	135,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	4%	174,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	2%	213,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	2%	252,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	6%	291,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	16	71%	329,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	388,00 €
TOTAL GLOBAL		23	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	97 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	252 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	135 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	291 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	174 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	329 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	213 euros	Tranche 8 (hors commune) :	388 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**5 – Tarification du séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 15 au 19 juillet 2024
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports organise un séjour dans les Pyrénées-Atlantiques à Bidarray.

Les différentes activités proposées (rafting, canoat, parcours aventure, hydrospeed, pelote basque) ainsi que des balades et visites des alentours permettront aux jeunes de découvrir cette région.

Le séjour, qui se déroulera au gîte Etxe Zaharria, rassemble 20 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 2 ou 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes découvrir les activités de pleine nature
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - ✓ Le respect de l'autre

- ✓ L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
- ✓ L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM		FONCTION	DIPLÔMES
Jérémy MAURIÉ		Directeur/Animateur	Licence STAPS/BAFD (en cours)
Estelle ZUNIGA		Animatrice	BPJEPS
Thomas DUDEZERT		Animateur	BAFA

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

L'hébergement et restauration :

- Gîte Etxe Zaharria en pension complète

Les prestataires :

- Base nautique ARTEKA (hébergement et activités).
- ASSAM FOOT (location de minibus)
- ASF (péages autoroute)

PLANNING PRÉVISIONNEL :

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	G1	Départ voyage	Initiation pala	Randonnée	Parc aventure	Baskoh Lanta
	G2		Parc aventure		Initiation Pala	
Après-midi	G1	Rafting	Cano Raft		Hydrospeed	Retour voyage
	G2		Hydrospeed		Canoraft	
	G3		Hydrospeed	Canoraft		

LE BUDGET PRÉVISIONNEL :

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour (utilisation du minibus 5 jours, soit 37.90 x 6 = 189.50 €).

Séjour eaux vives 15 au 19 juillet (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		7 606,00 €	Participations	Unité	Total
Arteka hébergement PC + pack 6 activités	7 356,00 €		T1	3	381,00 €
Zeharka (randonnée journée)	250,00 €		T2	1	178,00 €
			T3	1	229,00 €
			T4	0	- €
			T5	0	- €
Péages		80,00 €	T6	1	383,00 €
Carburant		140,00 €	T7	14	6 076,00 €
Amortissement		227,40 €	T8	0	- €
Loc minibus		360,00 €			
Masse salariale		1 800,00 €	TOTAL	20	7 247,00 €
			Net communal		2 966,40 €
TOTAL		10 213,40 €	TOTAL		10 213,40 €

Coût

réal du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures: 12h/j	180
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3600
Masse salariale / 2	1800
Total séjour réel	10 213,40 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	127,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	178,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	4%	229,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	2%	281,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	2%	332,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	6%	383,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	14	71%	434,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	0%	511,00 €
TOTAL GLOBAL		20	100%	

Le Conseil municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	127 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	332 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	178 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	383 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	229 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	434 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	281 euros	Tranche 8 (hors commune) :	511 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

6 – Demande de subvention au titre du plan 5000 équipements de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les travaux de Design Actif dans les cours d'école (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Annoncé par le Président de la République, le 5 septembre 2023, et prenant la suite du Plan 5000 terrains de sports (2022-2023), le Plan « 5000 équipements » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici fin 2024.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, ce plan contribue à l'action de l'Agence Nationale du Sport en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Il est destiné à financer la création d'équipements de proximité, les cours d'écoles actives et sportives ainsi que les éléments structurants.

La commune de Saint-Aubin de Médoc désireuse de promouvoir la pratique sportive sur son territoire souhaite compléter son offre d'équipement sportif en créant des éléments de design actif dans les cours d'écoles du territoire (traçage au sol d'éléments incitant à une attitude dynamique et active dans la cour d'école).

Ces éléments viendraient dynamiser les cours d'école, et permettraient aux enfants de lutter contre la sédentarité de manière ludique, mais également de participer au programme scolaire 30 minutes d'activités par jour insufflé par le Ministère de l'Education Nationale.

Les objectifs poursuivis étant :

- favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous,
- compléter les équipements existants dans les cours d'école ;
- participer au programme 30 minutes d'activité par jour ;

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 10 909,50 € HT.

Vu la note de service n° 2024 - plan 5000-G 2024 -ES- 01 du 6 février 2024 pour ce projet, édité par l'ANS,

Considérant qu'au regard de cette note, la commune, étant éligible au plan 5000 équipements, souhaite déposer une demande d'aide financière auprès des services déconcentrés de l'Etat en charge des sports (Service Départemental "Jeunesse, Engagement et Sport »), selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

TRAVAUX DE DESIGN ACTIF DES COURS D'ECOLE

DEPENSES EN HT		RECETTES	
Travaux	10 909,50 €	ANS	8 727.60 €
		Autofinancement	2 181,90 €
TOTAL HT	10 909,50 €		10 909,50 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement du projet de design actif des cours d'école, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du plan 5000 équipements auprès de l'agence nationale du sport (ANS).

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**7 – Demande d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la Fête des Jardins (CODEV 6)
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Depuis 2018, la Commune propose une manifestation dénommée « Fête des Jardins » à destination d'un large public. Grâce à une programmation étoffée, la notoriété de cette manifestation n'a cessé de croître d'année en année, enregistrant chaque année plus de 3000 visiteurs (entrée gratuite).

Cet événement nature se déroule le 1^{er} mai 2024. Pour sa 6^{ème} édition, la Commune aura pour leitmotiv de promouvoir la biodiversité, la nature, les circuits courts et les pratiques de jardinage durables.

Sur le site de la Fête des Jardins, cet évènement permet aux visiteurs de découvrir une multitude d'activités et de stands regroupant pépiniéristes, producteurs locaux et professionnels de l'aménagement paysager (jardiniers, élagueurs etc.). Un marché gourmand dédié aux produits locaux et artisanaux, sera installé au centre de la manifestation.

Lors de cette manifestation conviviale, la commune propose une multitude d'animations et d'ateliers thématiques.

Chaque année une exposition est proposée aux visiteurs avec un thème en rapport avec la manifestation, comme les arbres, les oiseaux, etc.

Par la délibération n°2023-595 du 1^{er} décembre 2023 Bordeaux Métropole a approuvé les contrats de co-développement de 6^{ème} génération 2024-2027.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, au regard des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement, à savoir l'obtention d'une subvention d'un montant de 1250 € pour l'édition 2024, telle que prévue par la fiche-action n°17 du contrat de co-développement 2024-2027.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**8 – Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « A Vélo sans âge »
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER rappelle que l'association « A vélo sans âge » est une association loi de 1901 qui milite pour créer un monde où l'accès à une citoyenneté active rend les seniors heureux, et leur offre la possibilité de rester actifs dans leur quotidien et leur environnement.

L'idée est simple : offrir aux personnes dépendantes des promenades à vélo triporteur, au grand air et en toute sécurité. Les objectifs sont les suivants :

- redonner aux aînés le droit de vivre dans leur commune et son environnement
- créer un pont entre les générations, avec les pilotes bénévoles
- favoriser la rencontre et la sociabilité

Cette association créée en 2015 possède un grand nombre d'antennes sur le territoire français. L'antenne de

Saint-Aubin de Médoc a été créé le 21 septembre 2023.

Ainsi, afin de pouvoir proposer aux aînés des promenades, l'antenne de Saint-Aubin de Médoc a besoin d'investir dans un vélo-triporteur dont la valeur est estimée à 12 000 €, pour pouvoir financer cet achat, l'association s'est inscrite dans une démarche de recherche de subventions : c'est dans ce cadre qu'elle a sollicité la Commune.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 4000 € à l'association « A vélo sans âge » pour participer à l'achat de ce vélo triporteur adapté aux aînés ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, afin d'entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

9 – Subvention exceptionnelle en faveur de l'association « Bibliothèque pour Tous » (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Les membres bénévoles de la Bibliothèque de Saint-Aubin de Médoc sont venus présenter à Monsieur le Maire un projet de réalisation de fresque sur les murs extérieurs de la Bibliothèque.

Ce projet comprend l'ébauche, la création des visuels et la peinture de la fresque murale.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil municipal de venir en aide à la Bibliothèque de Saint-Aubin (qui fait partie du réseau « Bibliothèque pour Tous »), en proposant une subvention exceptionnelle de 2000 € pour la réalisation de cette fresque.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

10 – subvention exceptionnelle en faveur de l'UCPA de Saint-Médard-en-Jalles (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

L'année dernière, une jeune sainte-aubinoise était venue solliciter une demande d'aide auprès de Monsieur le Maire, et le Conseil municipal avait voté dans sa séance du 26/06/2023 une subvention exceptionnelle de 300 € pour sa participation aux Championnats de France de Poney Games (discipline équestre) où elle s'était classée 2^{ème}.

Son Club, l'UCPA de Saint-Médard en Jalles, souhaiterait vivement qu'elle puisse participer à nouveau à l'édition 2024 des « Grands Tournois » qui se tiendra à Lamotte-Beuvron du 9 au 11 mai prochains.

Aujourd'hui, il est donc proposé d'attribuer la même somme de 300 € qui permettra d'aider cette sainte-aubinoise pour ce déplacement.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association UCPA de Saint-Médard-en-Jalles ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, afin d'entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

11 – Participation au financement d'un dossier de rénovation énergétique dans le cadre du PIG 2019-2024

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

En 2013, la Communauté urbaine de Bordeaux avait souhaité mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) « un logement pour tous au sein du parc privé de la CUB » sur la période 2013-2018, en vue de répondre à un double enjeu :

- améliorer d'une part les conditions d'habitabilité des logements. La lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation des logements permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées représenteront des thématiques prioritaires ;
- d'autre part, développer une offre locative à loyers maîtrisés sur l'agglomération afin de créer une offre adaptée aux besoins en logement.

Cet outil incitatif, mis en œuvre pour une durée de cinq ans, a depuis été renouvelé. Au lancement du PIG Métropolitain, la commune avait réservé une enveloppe de 30 000 € sur la durée du programme, qui visait à soutenir 10 réhabilitations de propriétaires (5 Propriétaires occupants et 5 Propriétaires bailleurs).

Afin de contribuer activement à la réussite du dispositif, la commune participe financièrement aux travaux de réhabilitation des logements dans le cadre du PIG sous forme de prime maximum de 3000 euros (pour le propriétaire occupant ou *pour le propriétaire bailleur*) dans la limite du *plafond de travaux subventionnables par l'ANAH*.

La commune peut mobiliser ses aides durant 5 ans pour :

- les propriétaires occupants modestes et très modestes de la commune,
- les propriétaires bailleurs conventionnant leur logement en loyer très social (LCTS), social (LCS). La commune n'intervient pas en faveur des logements conventionnés en loyer intermédiaire.

Aujourd'hui, il convient de se prononcer sur un nouveau dossier présenté par Bordeaux Métropole, qui a missionné In Cité pour la partie opérationnelle des dossiers (visites, devis, suivi des travaux, etc).

Il s'agit d'un dossier enregistré en septembre 2023 concernant une personne âgée de 78 ans, propriétaire occupante très modeste d'une maison datant de 1974, qui souhaitait depuis quelques temps pouvoir effectuer des travaux de réaménagement de sa salle de bain, en remplaçant notamment la baignoire par une douche, car il lui est désormais difficile d'enjamber sa baignoire sans risque de chute. Les travaux s'élèvent à un montant total de 9730,00 € TTC.

Selon le plan de financement établi par In Cité pour paiement, il ressort que le montant des subventions cumulées (ANAH, Bordeaux Métropole, commune de Saint-Aubin de Médoc) s'élèverait à 7811 €, avec un restant à charge pour la propriétaire de 1919 €.

Conformément aux engagements prévus par la Commune dans le cadre de la préparation du plan de financement, il est demandé au Conseil municipal de participer au financement de ces travaux à hauteur de 1000 €, dans le cadre du PIG 3 (2019-2024) « Le réseau de la réhabilitation de Bordeaux Métropole ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

12 – Vote des tarifs périscolaires 2024-2025

(Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER expose que pour la rentrée 2024-2025 :

- Il est proposé une augmentation de 1,5% sur les tarifs de l'ensemble des tranches pour les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, l'Ecole Multi-Sports et le transport scolaire ;
- Pour la restauration scolaire, il est proposé une augmentation de 5% pour l'ensemble des tranches pour accompagner le développement du bio dans les menus avec le nouveau marché de l'ADARCE, mais également pour faire face aux fortes augmentations du coût des denrées alimentaires (+ 15 à 20% en moyenne) cette année encore.

La participation parentale est soumise au calcul du quotient familial, propre à la Commune.

De plus, le montant de la carte provisoire de Transport Scolaire est proposé, comme les années précédentes, à 10 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessous, applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2024 :

TARIFS PERISCOLAIRE 2024/2025

	Centres de loisirs mercredis et vacances scolaires en journée complète	Centres de loisirs 1/2 journée mercredis et vacances scolaires	Accueil périscolaire mi-temps	Accueil périscolaire temps plein	Accueil périscolaire	Ecole Multisports des mardis et jeudis soirs		Ecole Multisport mercredi matin + repas	Transports scolaires	Restauration scolaire
	Régime général	Régime général	Forfait mensuel	Forfait mensuel	Occasionnel	Forfait annuel	Supplément accueil périscolaire	Forfait annuel	Forfait annuel	Tarif à l'unité
Tranche 1 QF de 0 à 630	5.20	2.86	15.79	30.49	4.94	25.72	2.48	51.46	28.22	2.57
Tranche 2 QF de 631 à 805	7.93	5.35	19.82	39.67	4.94	36.01	2.48	72.02	48.22	2.89
Tranche 3 QF de 806 à 975	10.41	7.62	22.33	44.67	4.94	46.30	2.48	92.62	67.07	3.12
Tranche 4 QF de 976 à 1150	11.94	8.94	25.04	50.12	4.94	56.59	2.48	113.19	85.86	3.37
Tranche 5 QF de 1151 à 1320	13.12	9.86	27.53	55.08	4.94	66.89	2.48	115.52	104.69	3.66
Tranche 6 QF de 1321 à 1495	14.36	10.89	30.27	60.55	4.94	77.17	2.48	154.35	123.55	3.91
Tranche 7 QF supérieur à 1495	15.89	12.19	33.01	66.04	4.94	87.47	2.48	174.95	143.53	4.16
Tranche 8 Hors commune	17.38	13.46	35.72	71.53	5.35	101.88	2.68	205.82	163.49	4.41

Po	loisirs+ mercredis-et-vacances-scolaires-en-journée-complète	loisirs-1/2-journée+ mercredis-et-vacances-scolaires	Accueil-périscolaire-mi-temps	Accueil-périscolaire-temps-plein	Accueil-périscolaire	Ecole-Multisports+des-mardis-et-jeudis-soirs		Ecole-Multisport-mercredi-matin+repas	Transports-scolaires	Restauration-scolaire
	Régime-général	Régime-général	Forfait-mensuel	Forfait-mensuel	Occasionnel	Forfait-annuel	Supplément-accueil-périscolaire	Forfait-annuel	Forfait-annuel	Tarif-à-l'unité
Tranche-1 QF-de-0-à-630	5.20	2.86	15.79	30.49	4.94	25.72	2.48	51.46	28.22	2.57
Tranche-2 QF-de-631-à-805	7.93	5.35	19.82	39.67	4.94	36.01	2.48	72.02	48.22	2.89
Tranche-3 QF-de-806-à-975	10.41	7.62	22.33	44.67	4.94	46.30	2.48	92.62	67.07	3.12
Tranche-4 QF-de-976-à-1150	11.94	8.94	25.04	50.12	4.94	56.59	2.48	113.19	85.86	3.37
Tranche-5 QF-de-1151-à-1320	13.12	9.86	27.53	55.08	4.94	66.89	2.48	115.52	104.69	3.66
Tranche-6 QF-de-1321-à-1495	14.36	10.89	30.27	60.55	4.94	77.17	2.48	154.35	123.55	3.91
Tranche-7 QF-supérieur-à-1495	15.89	12.19	33.01	66.04	4.94	87.47	2.48	174.95	143.53	4.16

- **Tranche 7** : Toute autre demande : stages sportifs, culturels ou BAFA.
- **Panier repas (période scolaire/Accueil de loisirs)** : les parents qui fournissent un panier repas pour leurs enfants (allergie alimentaire constatée par la signature d'un P.A.I.) seront facturés aux 2/3 du tarif correspondant à leur tranche.

Pour les activités périscolaires :

- **Tranche 1** : pour les enfants du personnel municipal

Pour le transport scolaire :

- **Carte provisoire** : (dépannage pour cas de force majeure avec justificatif, maladie ou accident des parents ou de l'assistante maternelle, etc....) Le tarif est fixé à 10 € la carte, valable deux semaines consécutives et renouvelable une fois dans l'année scolaire.
- **Inscription en cours d'année** : le paiement se fera trimestriellement. Tout trimestre commencé est dû.
- **Annulation en cours d'année (en cas de force majeure motivée et sous condition de retour en mairie du titre de transport)** : même modalité de facturation.
- **Garde alternée** : Le tarif appliqué pour les transports scolaires sera divisé par deux pour les enfants en garde alternée et dont l'un des parents réside hors commune (sur présentation de pièces justificatives : soit le jugement de divorce, soit une attestation des deux parents).
- **Pour l'accueil périscolaire** : en cas de présence d'enfants au-delà de 19h00, il sera appliqué sur la facture une pénalité de 3 € par enfant à compter du 3^{ème} retard constaté dans le mois.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.